

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 03 MAI 2017

L'an deux mil dix sept, le trois mai à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de BACILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAINCENT, Maire.

Etaient présents: Ms Jean-Pierre MAINCENT, Eric QUINTON, Mmes Jacqueline FRANCOIS, et Marie-Claude LE TORREC adjoints,

Ms Matthieu CUCU, Pascal LECHEVALLIER, Pascal MORAZIN (arrivée à 20h50) et Mmes Jacqueline MOUBECHÉ, Magalie JOSSEAUME formant la majorité des membres en exercice.

Procuration: Madame Carole NAULLEAU a donné procuration à Mme Jacqueline MOUBECHÉ

Absents:

Absents excusés: Ms Vincent CHERBONNEL, Vincent BARREAU et Mmes Carole NAULLEAU Caroline RENAULT, Emmanuelle SIMONIN

Secrétaire de séance: Mme Jacqueline MOUBECHÉ

Date de convocation: 18/04/2017 *Présents*: 9

Votants: 10

Date d'affichage: 10/05/2017

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 12 avril 2017.

Approbation à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'ajout à l'ordre du jour d'un sujet:

- Attribution de logements locatifs

CHARTRE ZERO PHYTO (AGENCE DE L'EAU - FREDON)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la réunion du 12 avril dernier, les membres du conseil avaient délibéré sur l'adhésion de la commune à la charte zéro phyto de l'agence de l'eau.

Le Maire demande que le conseil re-délibère sur ce sujet car le 12 avril, les élus n'ont pas eu connaissances de toutes les informations nécessaires au bon déroulement du vote à savoir une participation financière de la commune lors de l'adhésion à la charte n°1.

Monsieur le Maire donne lecture d'un document expliquant ce qu'est le « FREDON » et ses compétences. Il donne ensuite lecture du dossier d'adhésion à la charte avec le coût financier.

Monsieur LECHEVALLIER donne des explications supplémentaires sur le fonctionnement de l'agence de l'eau et l'attribution de subventions.

Monsieur QUINTON demande à Monsieur LECHEVALLIER pourquoi le Syndicat SIAEP Sartilly sud n'a pas adhéré au Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin ?

Monsieur LECHEVALLIER lui répond que le SIAEP Sartilly Sud ne veut pas adhérer au SMPGA de peur de disparaître.

Après délibération, les conseillers décident de ne pas adhérer à la charte zéro phyto en votant comme suit : 1 voix pour et 9 voix contre.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 avril 2017 n° 17.04.12

ATTRIBUTION DE LOGEMENTS LOCATIFS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jacqueline FRANCOIS qui rend compte de la commission « attribution logement » qui s'est réunie le 2 mai dernier : deux logements se sont libérés : un au 3 lotissement les Chênes et un 8 Avenue de l'Ancienne Gare.

Après délibération, les logements sont attribués comme suit :

- 3 Lotissement les Chênes : Mme LEBARBEY Anne-Sophie
- 8 Avenue de l'Ancienne Gare : Mme GILLES Gaëlle.

Séance levée à 21h30